

# Le marché belge du travail pendant et après la crise

J. De Mulder  
M. Druant

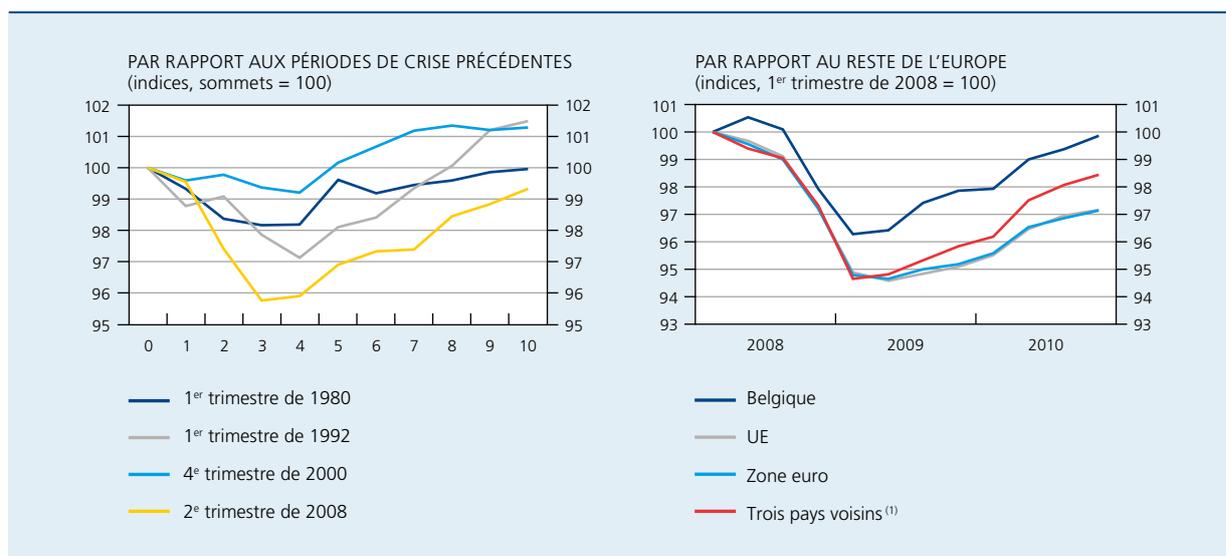
## Introduction

La crise économique et financière mondiale qui a éclaté au début de 2008 n'est pas restée sans conséquences pour le marché du travail en Belgique. Et pour cause, cette crise a été la plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale. Alors que les trois dernières crises qui se sont amorcées en 1980, 1992 et 2000 se sont caractérisées par un recul maximal du PIB en volume de respectivement 2, 3 et 1 % environ par rapport au précédent sommet,

l'activité enregistrée au début de 2009 a été inférieure d'un peu plus de 4 % à celle du deuxième trimestre de 2008. Cette récession a ensuite fait place à une reprise progressive, mais au quatrième trimestre de 2010, soit dix trimestres après l'éclatement de la crise, le PIB en volume se situait toujours 1 % en deçà du niveau d'avant la crise.

Néanmoins, la crise a touché la Belgique un peu moins durement que d'autres pays européens. Ainsi, le recul moyen du PIB en volume enregistré depuis le début de

**GRAPHIQUE 1** LA CRISE EN BELGIQUE DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE ET INTERNATIONALE: ÉVOLUTION DU PIB EN VOLUME



Sources: CE, ICN.

(1) Moyenne pondérée de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas.

2008<sup>(1)</sup> au sein de l'UE, de la zone euro et des trois principaux pays voisins que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, a été plus important qu'en Belgique, s'élevant à plus de 5 %. L'activité a ensuite repris, mais bien que la croissance se soit récemment renforcée dans les trois pays voisins, celle-ci est demeurée moins favorable au sein des zones européennes de référence qu'en Belgique. En outre, la période au cours de laquelle le PIB a accusé un repli en Belgique, s'étalant sur trois trimestres, est un peu plus courte que dans le reste de l'Europe.

Le présent article examine l'impact de la crise sur le marché du travail en Belgique et la mesure dans laquelle cet impact diffère de celui observé dans d'autres pays<sup>(2)</sup>, en tenant compte des différences en termes d'ampleur et de durée de la récession économique. Le choc de demande négatif qui a caractérisé la crise a contraint les entreprises à réduire leurs coûts, et plus particulièrement à rogner sur celui de la main-d'œuvre, lequel constitue souvent le principal facteur de coût. L'article s'intéresse également à la manière dont le coût de la main-d'œuvre a été réduit : l'a-t-il été par le biais d'un ajustement des salaires ou du volume de travail ? Quelles étaient les conséquences d'une éventuelle adaptation du volume de travail pour la productivité et l'emploi ? Dans cette optique, les résultats d'une étude récente basée sur des enquêtes menées auprès d'entreprises implantées dans divers pays européens méritent d'être mentionnés. Les résultats de ces enquêtes, menées pendant une période de croissance normale, révèlent que les entreprises belges confrontées à une diminution de la demande ont tendance à revoir leurs prix et/ou leurs coûts à la baisse. Une réduction des coûts se traduit principalement par une contraction du volume de travail en nombre de personnes et/ou en nombre d'heures par personne, la réaction des salaires étant, elle, quasi nulle. Une telle tendance semble bien plus marquée en Belgique que dans les autres pays européens étudiés (cf. Dhyne et Druant, 2010). La question est à présent de savoir si ces résultats se sont confirmés lors de la récente crise.

Toutes les branches d'activité et tous les groupes de travailleurs n'ont pas été touchés dans la même mesure par la crise. Cet article tente de déterminer si celle-ci a conduit à une modification fondamentale de la composition de l'emploi.

Enfin, la main-d'œuvre constituée – avec le stock de capital effectivement disponible et la productivité totale des

facteurs – l'un des trois canaux par le biais desquels la crise peut influencer à la baisse le potentiel de croissance de l'économie. En effet, une partie de la hausse conjoncturelle du chômage risque de se transformer en une augmentation structurelle. Ce phénomène, que l'on appelle l'effet d'hystérèse, s'explique par le fait que les personnes qui quittent le marché du travail pendant une période relativement longue voient leur capital humain diminuer, intéressent moins les employeurs potentiels et recherchent moins activement un nouvel emploi. Leur réinsertion sur le marché du travail devient alors plus compliquée. En outre, un contexte économique défavorable peut décourager les participants potentiels au marché du travail tels que les jeunes et les femmes inactives, entraînant alors une baisse du taux d'activité. Toutefois, ces circonstances défavorables peuvent également contribuer à une hausse du taux d'activité dans la mesure où elles peuvent inciter le second membre jusque là inactif du ménage à entrer sur le marché du travail lorsque le ménage en question connaît une baisse de revenus en raison de la crise.

## 1. Effets de la crise sur l'emploi

### 1.1 Évolutions en Belgique

Le recul de l'activité économique sur une base annuelle a atteint son creux durant le premier semestre de 2009, le PIB en volume étant alors inférieur de 3,9 % à celui de l'année précédente. Le nombre total d'heures ouvrées dans l'économie a également accusé un net repli cette année-là, de 2 % environ par rapport à l'année précédente. L'emploi exprimé en nombre de personnes a réagi avec un certain retard, comme à l'accoutumée : le niveau le plus bas a été enregistré durant le second semestre de 2009, avec 0,8 % de travailleurs en moins par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Le recul des moyens mis en œuvre sur le marché du travail, tant en nombre d'heures de travail qu'en nombre de personnes, s'est révélé bien moins prononcé que celui du PIB. Dès lors, la productivité (du travail), qui représente le volume de production généré par unité de facteur travail mobilisé, a été influencée à la baisse consécutivement à la crise. En 2008 déjà, année caractérisée par une croissance du PIB en moyenne encore positive, la productivité par heure ouvrée avait diminué, raison pour laquelle le ralentissement de la hausse du volume total de travail s'est avéré nettement plus faible que la variation du PIB. La baisse de la productivité s'est poursuivie en 2009, au plus fort de la crise, tempérant ainsi l'impact de la crise sur le volume de travail. Dès le second semestre de cette année-là, la productivité a

(1) À des fins de comparaisons internationales, le premier trimestre de 2008, qui correspond au trimestre où le PIB en volume était à son maximum tant dans l'UE que dans la zone euro et au sein des trois principaux pays voisins, a été pris comme point de référence commun.

(2) Le choix des pays de référence – UE, zone euro ou les trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) – est fonction du thème abordé.

TABLEAU 1 ACTIVITÉ, VOLUME DE TRAVAIL ET EMPLOI

(pourcentages de variation par rapport au semestre correspondant de l'année précédente)

	2008		2009		2010	
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre
PIB en volume .....	1,7	-0,1	-3,9	-1,4	2,2	2,0
Volume de travail <sup>(1)</sup> .....	2,1	0,8	-1,7	-2,0	0,3	1,4
Emploi .....	1,9	1,6	0,1	-0,8	0,2	1,2
Heures ouvrées par personne .....	0,2	-0,8	-1,9	-1,1	0,1	0,2
Productivité par heure ouvrée .....	-0,4	-0,9	-2,2	0,6	1,9	0,7

Sources: ICN, BNB.

(1) Total des heures ouvrées, soit la somme du volume de travail des salariés tel que publié par l'ICN et du volume de travail estimé des indépendants.

renoué avec la tendance structurelle haussière, anticipant l'évolution des autres variables relatives à l'activité et au marché du travail.

Du reste, les entreprises ont également revu à la baisse la durée du travail par salarié pendant la crise, ce qui a permis au nombre de personnes occupées d'évoluer de manière plus favorable que le volume de travail en 2008 et 2009. Lorsque l'activité diminue, une entreprise dispose de plusieurs options pour adapter l'utilisation de la main-d'œuvre et, partant, les coûts salariaux. Pour ne pas compromettre le potentiel de production future, on tente d'ordinaire de maintenir l'effectif inchangé (*labour hoarding* ou comportement de rétention de la main-d'œuvre) au début d'une période de ralentissement économique, en raison des incertitudes entourant l'ampleur et la durée de celui-ci, et de ne procéder à des licenciements que lorsque ce ralentissement tend à se prolonger. Ceci s'explique notamment par le fait que les licenciements, ainsi que les (ré)engagements éventuels lorsque l'activité redémarre, engendrent des frais, mais aussi par la difficulté de recruter du personnel qualifié pour certaines fonctions dites critiques; ce problème n'ira certainement pas s'améliorant, étant donné le vieillissement démographique. Une stratégie de ce type ne peut naturellement fonctionner que lorsque l'activité n'est réduite que de manière temporaire et que l'entreprise est suffisamment armée pour redéployer une activité économique rentable une fois la crise passée.

Les entreprises peuvent d'abord opter pour une réduction relativement naturelle du volume total de travail, par le biais d'une diminution progressive des heures supplémentaires régulièrement ouvrées, de la prise de jours de congé épargnés précédemment, etc. Si le ralentissement de l'activité se poursuit, les systèmes existants de réduction du temps de travail peuvent être utilisés (de manière

plus intensive), comme le travail à temps partiel et le crédit-temps. Afin de préserver les effectifs permanents, qui constituent le noyau permettant la poursuite de l'activité, les entreprises préféreront par exemple opter pour le non-renouvellement de contrats de travail temporaires, en ce compris les contrats intérimaires.

Pour éviter de devoir licencier le personnel occupé sous contrat de travail à durée indéterminée, la législation belge prévoit depuis longtemps la possibilité de mettre les ouvriers au chômage temporaire. De plus, un certain nombre de mesures anticrise supplémentaires ont été introduites au début de 2009 et prolongées en plusieurs étapes jusqu'à la fin de 2011: le « régime temporaire et collectif de suspension totale ou partielle de l'exécution du contrat de travail », mesure que l'on pourrait qualifier de chômage temporaire pour employés, le « crédit-temps de crise », qui a pour objet une réduction individuelle et temporaire des prestations pendant une période déterminée, et l'« adaptation temporaire de crise de la durée du travail », qui consiste en une baisse du temps de travail s'appliquant à l'ensemble des travailleurs d'une entreprise ou à une catégorie spécifique d'entre eux.

En dernier ressort, si l'entreprise est contrainte de réduire ses effectifs permanents, elle peut licencier ses travailleurs, individuellement ou collectivement. Il est dans ce cas possible, sous certaines conditions, de recourir à la prépension pour les travailleurs âgés.

Pendant la crise, les entreprises belges ont eu recours à ces différents dispositifs à des degrés divers. C'est le système de chômage temporaire pour raisons économiques qui a eu le plus de succès, lequel a atteint un sommet au premier semestre de 2009, touchant alors quelque 200 000 ouvriers, soit plus du double d'avant la crise. Le nouveau

régime similaire applicable aux employés a rencontré un succès beaucoup plus mitigé. À son maximum, au début de 2010, environ 8 000 personnes seulement étaient concernées. Les employeurs n'ont également eu que peu recours au crédit-temps de crise et à l'adaptation temporaire de crise de la durée du travail, qui ne concernaient respectivement que quelque 2 500 et 2 000 personnes à fin de 2009. Au sortir de la crise, l'utilisation de ces dispositifs est en net recul.

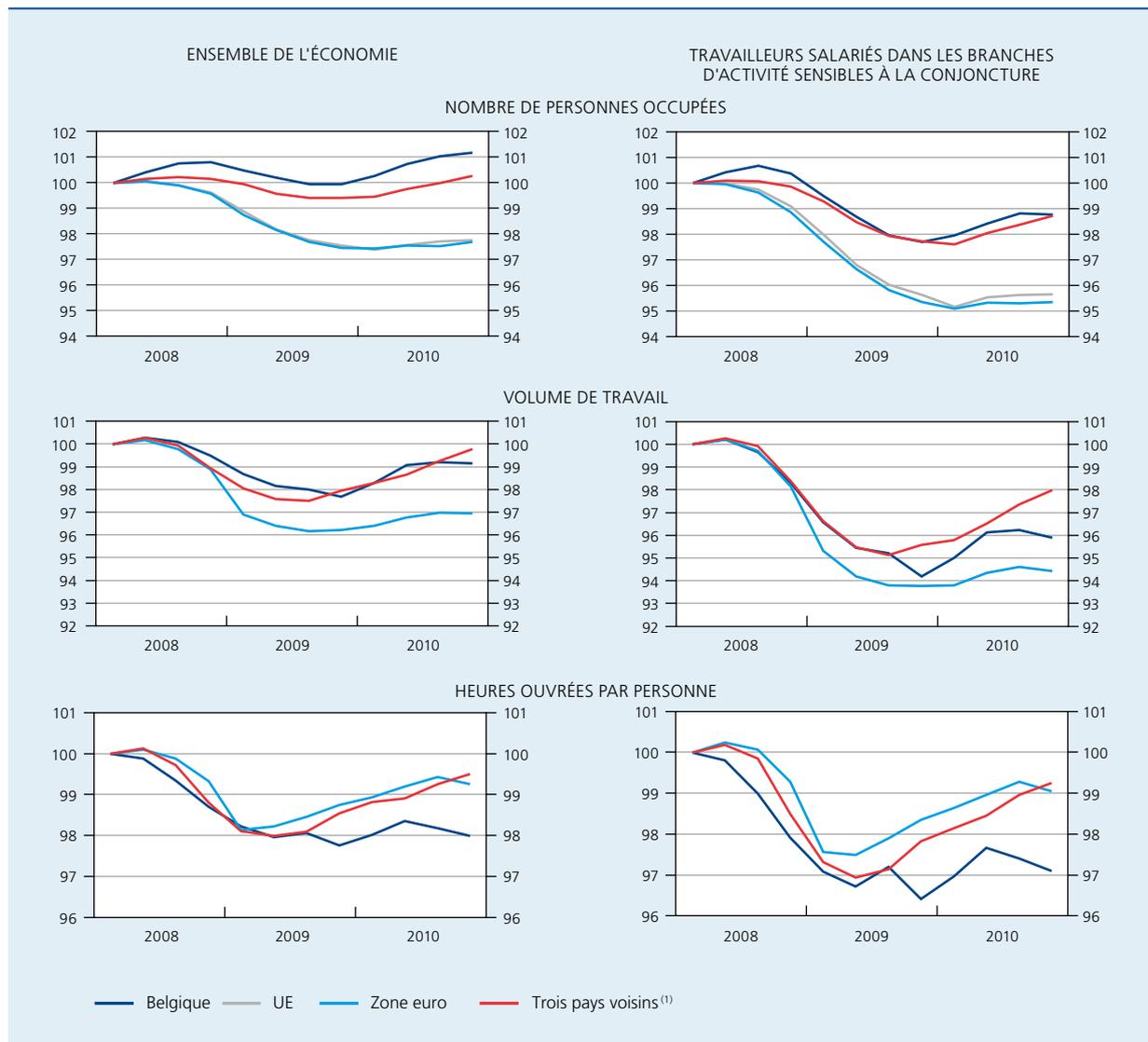
Le nombre de prépensionnés à temps plein a peu progressé<sup>(1)</sup> depuis le début de la récession, passant

de 115 000 au début de 2008 à 121 000 au premier trimestre de 2011. Parmi ces personnes, environ 3 700 n'étaient pas dispensées de s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi; au début de 2008, il s'agissait de 900 travailleurs à peine. Les différents régimes et l'utilisation qui en a été faite par les entreprises belges sont décrits plus en détail dans l'encadré 4 du Rapport 2010 de la Banque (Banque nationale de Belgique, 2011).

(1) Cette hausse est restée d'autant plus limitée que le groupe d'âge concerné est en nette augmentation en raison du vieillissement démographique.

## GRAPHIQUE 2 L'EMPLOI EN BELGIQUE DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

(indices, 1<sup>er</sup> trimestre de 2008 = 100)



Sources: CE, BNB.

(1) Moyenne pondérée de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas.

## 1.2 Comparaison internationale

Dans une perspective européenne, l'emploi semble avoir été relativement épargné par la crise en Belgique. À partir de 2009, une diminution du nombre de personnes occupées a été enregistrée, mais le creux atteint au second semestre de 2009 n'a pas été plus bas que le niveau observé au début de 2008 et, à la fin de 2010, l'emploi était à nouveau supérieur de 1 % à ce qu'il était avant la crise.

En Allemagne, l'emploi a évolué de façon similaire, grâce notamment au recours très large à des mesures permettant de réduire la durée moyenne du travail, telles que le *Kurzarbeit*. Suite au recul du nombre d'emplois aux Pays-Bas et, surtout, en France, la baisse moyenne au sein des trois pays voisins a toutefois été légèrement supérieure à celle enregistrée en Belgique. L'impact de la crise a été encore plus important en moyenne dans l'UE et dans la zone euro, où le nombre de personnes occupées a diminué au maximum de quelque 2,5 %.

En dépit du ralentissement moins prononcé de l'activité, comme mentionné ci-dessus, la baisse du volume total de travail en Belgique est semblable à celle observée en moyenne dans les pays voisins. Le fait que l'emploi ait moins souffert que dans les trois pays voisins peut dès lors s'expliquer par la correction un peu plus importante de la durée du travail par personne. La réduction du nombre d'heures de travail par personne occupée relevée en moyenne dans la zone euro<sup>(1)</sup> a été comparable à celle des trois pays voisins.

Dans certaines branches d'activité, telles que les administrations publiques et la santé – subventionnée par les pouvoirs publics – l'emploi est moins sensible aux variations conjoncturelles; les différences entre les pays en matière de structure de l'emploi peuvent donc exercer une influence sur l'impact total de la crise. Si l'on se base sur l'emploi salarié dans les branches d'activité sensibles à la conjoncture<sup>(2)</sup>, l'incidence de la crise a été bien plus prononcée que dans l'ensemble de l'économie, et ce tant en Belgique que dans le reste de l'Europe. L'écart entre la Belgique et les autres pays européens sur le plan de l'adaptation de la durée individuelle du travail a été également plus marqué; la correction à la baisse s'est en outre

poursuivie sur une période plus longue en Belgique, ce qui reflète le recours important à des mesures de réduction de la durée du travail.

## 1.3 Effets sur la structure de l'emploi en Belgique

La présente partie établit une comparaison entre les données relatives aux premiers semestres de 2008, de 2009 et de 2010, qui correspondent respectivement à la situation avant, pendant et au sortir de la crise. Pour pouvoir évaluer correctement l'impact de la crise sur l'emploi, il est en principe indiqué d'utiliser les données exhaustives des comptes nationaux. Celles-ci comprennent notamment une ventilation selon la branche d'activité. Néanmoins, certaines autres dimensions intéressantes, telles que le genre, l'âge, le niveau d'éducation, etc., ne sont pas disponibles dans les comptes nationaux, et il convient alors de se référer aux données de l'enquête sur les forces de travail (EFT)<sup>(3)</sup>.

D'après les données des comptes nationaux, au cours des premiers semestres de 2009 et de 2010, l'emploi total a atteint en Belgique un niveau à peu près identique à

**TABLEAU 2 EMPLOI EN BELGIQUE :  
VENTILATION SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ**  
(pourcentages de variation par rapport au semestre correspondant de l'année précédente et, entre parenthèses, pourcentages de variation de la valeur ajoutée par rapport au semestre correspondant de l'année précédente)

	1 <sup>er</sup> semestre de 2008	1 <sup>er</sup> semestre de 2009	1 <sup>er</sup> semestre de 2010
Total .....	1,9 (2,1)	0,1 (-3,8)	0,2 (2,0)
Branches d'activité sensibles à la conjoncture <sup>(1)</sup> .....	2,2 (2,2)	-0,7 (-5,3)	-0,6 (2,1)
dont :			
Industrie .....	0,0 (1,4)	-2,9 (-9,7)	-4,5 (3,8)
Construction .....	2,9 (-0,9)	0,0 (-4,1)	0,0 (-1,7)
Services marchands <sup>(2)</sup> . . . .	3,0 (3,0)	-0,1 (-3,7)	0,5 (1,9)
Services non marchands <sup>(3)</sup> . . . .	1,4 (1,6)	1,8 (1,2)	1,7 (1,5)

Source : CE.

- (1) Les branches « agriculture et pêche », industrie, construction, « commerce, horeca et transports » et « services financiers et immobiliers ».
- (2) Les branches « commerce, horeca et transports » et « services financiers et immobiliers ».
- (3) Les branches « administration publique et éducation » et les services privés non marchands.

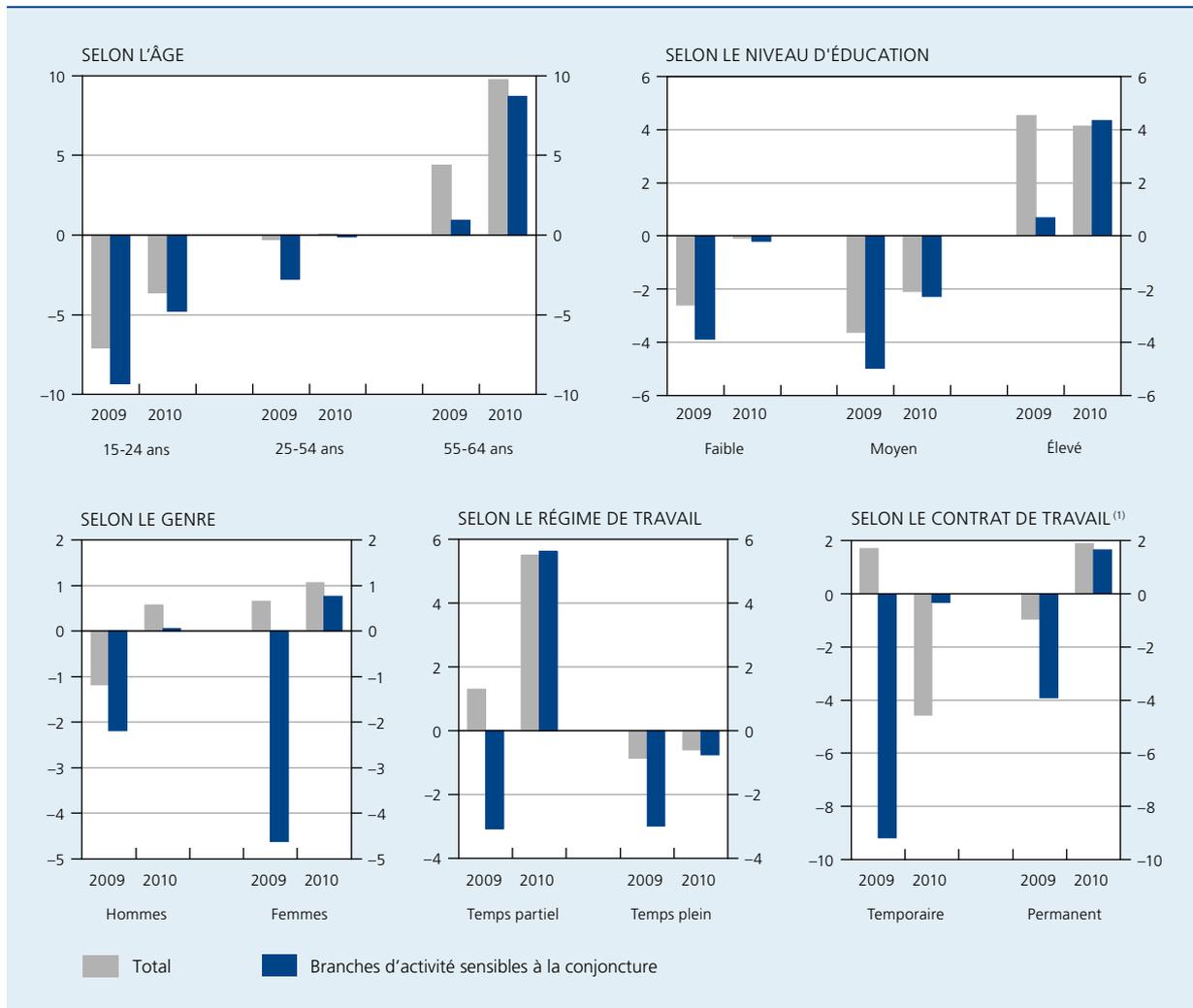
(1) Il n'y a pas de données disponibles pour la moyenne de l'UE en ce qui concerne le volume de travail et, par conséquent, la durée du travail par personne, notamment en raison de l'absence d'informations chiffrées pour le Royaume-Uni.

(2) Il s'agit des branches « agriculture et pêche », industrie, construction, « commerce, horeca et transports » et « services financiers et immobiliers ».

(3) Du reste, aucune donnée désaisonnalisée n'est disponible pour l'EFT, de sorte que les comparaisons dans le temps doivent nécessairement se rapporter à la période correspondante des années précédentes. Ceci ne pose donc pas de problème dans le cadre de la présente analyse, qui porte systématiquement sur le premier semestre.

### GRAPHIQUE 3 L'EMPLOI EN BELGIQUE : VENTILATION SELON DIVERS CRITÈRES

(données relatives au premier semestre des années considérées ; pourcentages de variation par rapport au semestre correspondant de l'année précédente)



Source : CE.

(1) Uniquement les salariés.

celui d'avant la crise<sup>(1)</sup>. Cette quasi-stabilisation moyenne masque toutefois des évolutions divergentes entre les différentes branches d'activité. Alors que l'emploi dans les services non marchands continuait à progresser, le nombre d'emplois au sein des branches d'activité sensibles à la conjoncture a considérablement diminué, de 0,6 à 0,7 % à chaque fois, et ce principalement en raison d'un recul prononcé dans l'industrie. Dès lors, il semble opportun de faire une distinction entre les branches d'activité sensibles à la conjoncture et les services non marchands pour analyser l'évolution de l'emploi.

L'évolution divergente de l'emploi dans les diverses branches d'activité est liée aux différences en termes d'évolution de l'activité. Ainsi, la valeur ajoutée de l'industrie a essuyé une baisse allant jusqu'à 10 %, celle de la construction et des

services marchands d'environ 4 %. En revanche, la valeur ajoutée des services non marchands a continué à augmenter. Dans l'industrie et la construction principalement, les conséquences du ralentissement marqué de l'activité sur l'emploi ont pu être tempérées par une nette réduction du nombre d'heures ouvrées par personne.

À partir des données de l'EFT disponibles sur l'emploi par branche d'activité, il est possible d'analyser, à côté de l'évolution générale, celle survenue au sein des branches d'activité sensibles à la conjoncture. Durant la crise, l'évolution de l'emploi a été, comme on pouvait s'y attendre, nettement moins favorable dans ces branches que dans

(1) Cette quasi-stabilisation masque toutefois une nette tendance à la baisse en 2009 ainsi qu'une tendance à la hausse tout aussi marquée en 2010.

l'ensemble de l'économie ; au sortir de la crise, les deux mouvements convergent largement.

Les données disponibles font état d'une évolution contrastée de l'emploi selon l'âge. L'emploi des jeunes a accusé un net repli pendant la crise, et cette tendance s'est poursuivie par la suite. Ce groupe d'âge est traditionnellement beaucoup plus sensible aux fluctuations conjoncturelles, dans la mesure où les jeunes n'ont souvent pas encore d'emploi fixe ou ne peuvent se prévaloir que de peu d'expérience professionnelle. Même les jeunes hautement qualifiés n'ont pas été épargnés, tant en 2009 qu'en 2010. En revanche, l'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans a considérablement augmenté durant ces deux périodes, perpétuant ainsi la tendance structurelle à la hausse observée depuis quelques années. Celle-ci est notamment liée à l'augmentation de l'âge de la pension légale des femmes, aux mesures prises dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations et au recours accru au travail à temps partiel, par exemple par le biais du crédit-temps, pour rester actif jusqu'à un âge plus avancé.

En outre, le niveau d'éducation s'avère une fois de plus déterminant. Au début de 2008 déjà, l'emploi des personnes peu qualifiées avait subi les répercussions du ralentissement conjoncturel, de sorte que la baisse observée durant le premier semestre de 2009 est restée somme toute limitée. À ce point culminant de la crise, c'est l'emploi des personnes moyennement qualifiées qui a enregistré le recul le plus marqué ; au sein de ce groupe, l'emploi a encore diminué au début de 2010. En revanche, l'emploi des travailleurs hautement qualifiés n'a cessé de progresser pendant et après la crise. Par conséquent, on observe une relation inverse entre la sensibilité de l'emploi à la conjoncture et le niveau d'éducation durant la crise : les travailleurs les moins qualifiés sont les premiers à essuyer les conséquences des fluctuations de l'activité et sont les plus durement touchés. Les travailleurs les plus qualifiés, de leur côté, disposent de connaissances et de compétences spécifiques et sont moins facilement remplaçables. Ils ne sont donc licenciés qu'en dernier ressort, si la baisse d'activité se prolonge et s'il n'y a pas de perspective immédiate de reprise.

Au sein des branches d'activité sensibles à la conjoncture, l'emploi des femmes a reculé plus nettement que celui des hommes pendant la crise. Toutefois, ces branches comptant une majorité de travailleurs masculins, l'impact de cette diminution sur l'ensemble de l'emploi des femmes est resté relativement limité et celui-ci a donc continué à progresser. En revanche, le nombre total de travailleurs masculins a diminué, étant

donné l'incidence considérable des branches d'activité sensibles à la conjoncture chez les hommes. S'agissant des femmes, la tendance structurelle du passé s'est ainsi poursuivie : leur taux d'emploi a en effet progressivement augmenté, notamment grâce au relèvement de l'âge légal du départ à la retraite, mais aussi en raison d'un effet de cohorte, puisque les femmes dont le niveau de formation est plus élevé sont plus actives sur le marché du travail et le restent jusqu'à un âge plus avancé. Durant le premier semestre de 2010, tant l'emploi des femmes que celui des hommes a augmenté.

Pendant la crise, le nombre d'emplois à temps plein a diminué, mais ce repli a été partiellement compensé par une augmentation de l'emploi à temps partiel. Au sein des branches d'activité sensibles à la conjoncture cependant, les deux régimes de travail ont reculé de manière similaire. Au cours du premier semestre de 2010, le nombre d'emplois à temps partiel est nettement reparti à la hausse, contrairement à l'emploi à temps plein : ainsi, selon ces données, le redressement de l'emploi semble avoir été en premier lieu stimulé par le travail à temps partiel.

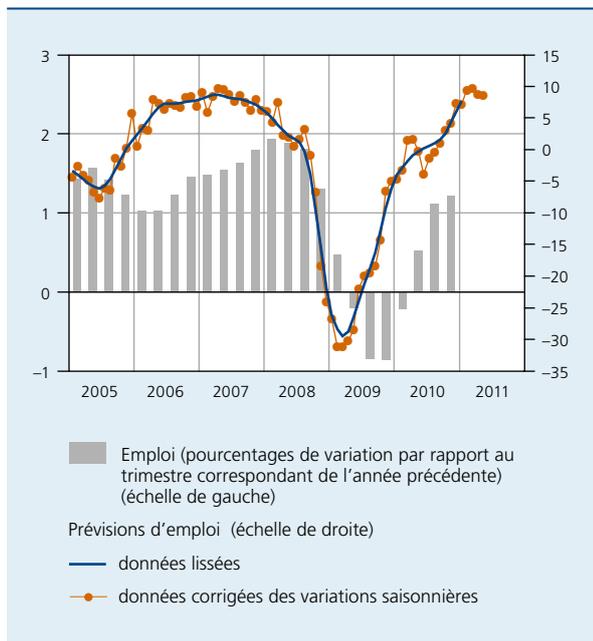
Enfin, la ventilation selon le contrat de travail ne se rapporte bien entendu qu'à l'emploi salarié. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont essentiellement les salariés sous contrat temporaire qui ont été touchés par la crise dans les branches d'activité sensibles à la conjoncture : la baisse de leur emploi y a été plus de deux fois supérieure à celle de l'emploi des salariés sous contrat permanent. Même si on aurait pu s'attendre à ce que les contrats de travail temporaires, y compris les contrats intérimaires, soient, de par leur flexibilité, davantage utilisés lors du redémarrage de l'activité, l'évolution de l'emploi a continué à être plus défavorable pour les travailleurs temporaires jusqu'au premier semestre de 2010, selon les données de l'EFT.

## 2. Effets de la crise sur la demande de travail

Il est particulièrement difficile d'évaluer l'ampleur exacte de la demande totale de travail, et ce en raison de plusieurs facteurs. Ainsi, les employeurs disposent de différents canaux, formels et informels, pour (tenter de) pourvoir leurs postes vacants et les services régionaux de placement utilisent chacun leur propre méthodologie pour l'enregistrement des postes vacants. Il est donc impossible d'avoir une image exhaustive de la demande totale de travail en Belgique.

De ce fait, estimer l'évolution de la demande de travail durant la crise est une tâche particulièrement délicate. Les indicateurs issus des enquêtes de conjoncture de la Banque

**GRAPHIQUE 4 PRÉVISIONS D'EMPLOI EN BELGIQUE SELON LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE DE LA BANQUE<sup>(1)</sup>**  
(données corrigées des variations saisonnières)



Sources : ICN, BNB.

(1) Moyenne pondérée des prévisions d'emploi dans l'industrie manufacturière (65 %), la construction (15 %), le commerce (5 %) et les services aux entreprises (15 %).

et les statistiques des services régionaux de placement en ce qui concerne le nombre de postes vacants doivent en effet être considérés comme purement indicatifs, étant donné les limites inhérentes aux sources de données.

Dans le cadre des enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque, il est demandé aux chefs d'entreprise des différentes branches d'activité couvertes – industrie manufacturière, construction, commerce et services aux entreprises – de faire part de leurs attentes concernant l'évolution de l'emploi. Les résultats correspondants peuvent ensuite – en procédant de la même manière que pour agréger les courbes synthétiques par branche d'activité et obtenir la courbe de conjoncture synthétique globale de la Banque – être synthétisés en une courbe globale se rapportant aux perspectives d'emploi.

Même si cet indicateur avait déjà commencé à fléchir à la mi-2007, c'est au cours de la seconde moitié de 2008 qu'il a accusé le recul le plus net, retombant bien en deçà des niveaux les plus bas enregistrés depuis le début de 1995, année à partir de laquelle il est possible de calculer cette courbe synthétique. Du reste, elle s'est révélée être dans le passé un bon indicateur de l'évolution de l'emploi au sein de l'économie belge. En outre, le fléchissement de cet indicateur durant la crise a permis d'estimer de

manière assez précise la mesure dans laquelle l'emploi était appelé à diminuer, avec un décalage de deux trimestres environ. Après avoir atteint son point le plus bas au début de 2009, la courbe lissée, qui reflète la tendance fondamentale, n'a cessé de progresser de manière substantielle. Les données brutes continuent à indiquer une évolution favorable de la demande de travail jusqu'au début de 2011.

Les enquêtes trimestrielles organisées par la Banque fournissent également des informations utiles sur la demande de travail. Ainsi, l'enquête relative à l'utilisation des capacités de production comporte une question sur les entraves à la production découlant d'une insuffisance de main-d'œuvre qualifiée, ce qui donne une indication des tensions présentes sur le marché du travail en raison de l'existence d'une demande de travail non satisfaite, à laquelle ne correspond aucune offre. Dans toutes les branches d'activité couvertes par l'enquête, ces distorsions ont commencé à s'estomper dès la fin de 2007. En 2009, les chefs d'entreprises des différentes branches d'activité n'ont fait état que de très peu d'entraves à la production liées à la main-d'œuvre, mais à partir de 2010, ces courbes sont nettement reparties à la hausse. En effet, un certain nombre d'employeurs ont suspendu leur recherche de main-d'œuvre qualifiée durant la récession et ont ensuite recommencé à chercher du personnel lors du redémarrage de l'activité; ils ont alors été confrontés aux mêmes problèmes qu'avant la crise. Les employeurs continuant en particulier à recourir largement au système de chômage temporaire, l'offre additionnelle de travail est demeurée insuffisante pour répondre à cette demande. Le système de chômage temporaire a permis d'éviter un effondrement de l'emploi, mais dans le même temps, certaines entreprises ont repoussé des restructurations nécessaires ou y ont renoncé. En outre, ce système a empêché une réorientation de l'emploi vers des activités tournées vers l'avenir ou vers des activités présentant une pénurie de main-d'œuvre, comme le démontre la persistance du problème structurel des fonctions critiques, sur lesquelles la crise n'a eu qu'un impact limité.

En effet, selon une étude du VDAB (VDAB, 2010), la crise n'a pratiquement eu aucun effet sur la liste des fonctions critiques: durant l'année 2009, marquée par la crise, ce service a recensé 194 fonctions critiques, représentant un quart de l'ensemble des professions pour lesquelles le VDAB reçoit des offres d'emploi et correspondant à la moitié du nombre total d'offres d'emploi reçues. Durant la crise, les offres portant sur ces professions ont enregistré une diminution moins importante que celles relatives aux autres professions, ce qui montre une nouvelle fois qu'il s'agit là d'un problème structurel persistant.

### 3. Effets de la crise sur l'offre de travail

L'offre effective de travail peut également être affectée en cas de récession économique. En effet, confrontés à des difficultés pour trouver du travail, il est possible que les chômeurs recherchent moins activement un emploi. C'est en tout cas ce qu'indiquent les données de l'enquête sur les forces de travail, dans le cadre de laquelle ces personnes ne sont dès lors plus considérées comme demandeurs d'emploi, conformément aux critères du Bureau international du travail (BIT)<sup>(1)</sup>. La crise peut ainsi influencer sur le taux d'activité enregistré, qui représente la part de la population active dans la population en âge de travailler<sup>(2)</sup>.

La population active regroupant l'ensemble des travailleurs et des demandeurs d'emploi, le taux d'activité correspond à la somme du taux d'emploi et du taux de chômage exprimés en pourcentage de la population en âge de travailler. Sur la base des données de l'enquête sur les forces de travail, il est possible d'en analyser les évolutions par groupe de population. Les données utilisées se rapportent une nouvelle fois aux premiers semestres de 2008, de 2009 et de 2010 et donc à la situation avant, pendant et au sortir de la crise.

En 2009, le taux d'activité est resté relativement stable : la baisse de l'emploi consécutive à la crise s'était alors presque entièrement traduite par une augmentation du chômage. Parallèlement à la reprise de l'activité économique, le taux d'activité est reparti à la hausse durant le premier semestre de 2010, de sorte que, malgré le fait que l'emploi ait cessé de reculer, le chômage a encore sensiblement augmenté.

Les différents groupes d'âge ont été touchés à des degrés divers par la récession. Le taux d'activité des jeunes a baissé tant pendant qu'après la crise, ce qui implique que la diminution du nombre de jeunes travailleurs susmentionnée ne s'est pas traduite par une hausse proportionnelle de celui des demandeurs d'emploi. C'est pourtant pour ce groupe d'âge que le chômage a enregistré la plus forte progression au cours de ces deux périodes. Ceci souligne une nouvelle fois la sensibilité conjoncturelle relativement plus forte de la situation des jeunes sur le marché du travail.

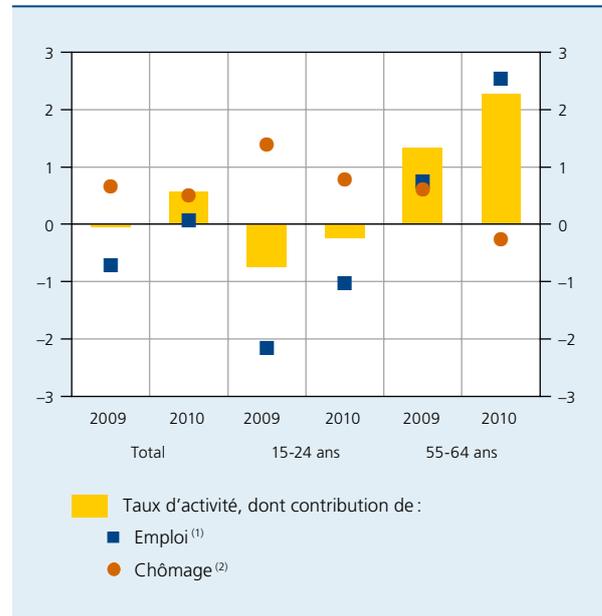
Le groupe des 55-64 ans est le seul dont le taux d'activité et le taux d'emploi ont augmenté durant la crise. Ce mouvement s'est vigoureusement poursuivi par la suite, une fois le plus fort de la crise passé. Le groupe des travailleurs âgés est également le seul dont le taux

(1) Selon les critères du BIT, une personne doit satisfaire à trois conditions pour être considérée comme demandeur d'emploi : elle ne peut être en emploi, doit être disponible pour le marché du travail et rechercher activement un travail.

(2) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

**GRAPHIQUE 5** TAUX D'ACTIVITÉ ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE : TOTAL ET VENTILATION SELON L'ÂGE

(population en âge de travailler ; variations en points de pourcentage par rapport au semestre correspondant de l'année précédente)



Source : CE.

(1) Cette contribution est égale à la variation du taux d'emploi.

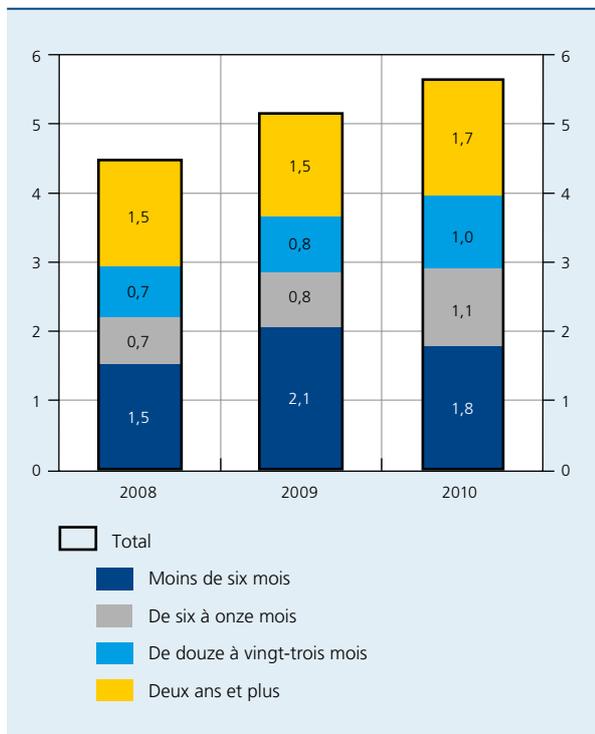
(2) Cette contribution diffère de la variation du taux de chômage traditionnel, étant donné que celui-ci est exprimé en pourcentages de la population active correspondante et non, comme c'est le cas ici, en pourcentages de la population correspondante.

de chômage a diminué en 2010. La crise économique n'a donc pas interrompu la tendance haussière qui caractérise la participation des seniors au marché du travail depuis quelques années. Il n'en demeure pas moins que, au premier semestre de 2010, moins de quatre personnes âgées de 55 à 64 ans sur 10 étaient actives sur le marché du travail en Belgique.

Par ailleurs, la crise a eu une incidence non seulement sur le niveau du chômage, mais aussi sur la répartition du nombre de demandeurs d'emploi selon la longueur de leur période de chômage. Pour illustrer cela, on se réfère à un ratio de chômage qui rapporte le nombre de demandeurs d'emploi à la population totale en âge de travailler et non à la population active comme c'est généralement le cas. En effet, comme exposé ci-dessus, cette dernière est elle-même influencée par la conjoncture économique, ce qui peut biaiser les conclusions. Au premier semestre de 2008, avant l'éclatement de la crise, 4,5% de la population en âge de travailler étaient à la recherche d'un emploi en Belgique. Un an plus tard, ce ratio était passé à 5,2%. La crise a en effet engendré un afflux plus important de nouveaux chômeurs consécutif à des licenciements et au non-renouvellement de contrats temporaires, ainsi qu'à

**GRAPHIQUE 6 CHÔMAGE SELON LA DURÉE EN BELGIQUE**

(données relatives au premier semestre des années considérées ; en pourcentages de la population en âge de travailler)



Source : CE.

l'arrivée sur le marché du travail de jeunes qui n'avaient pas trouvé d'emploi au terme de leurs études. De fait, la proportion de la population en âge de travailler affichant une période de chômage de courte durée (au maximum six mois) a grimpé de 1,5 à 2,1 %, tandis que l'incidence sur les autres groupes ventilés en fonction de la durée du chômage est d'abord restée limitée. La situation a changé au fil du temps, étant donné qu'un plus grand nombre de personnes sont restées au chômage en raison d'opportunités d'emploi moins nombreuses et ont donc progressivement rejoint les groupes caractérisés par une plus longue durée de chômage. Cette situation s'est traduite par une hausse de la part de tous les groupes présentant une durée de chômage d'au moins six mois. Nonobstant la diminution de l'afflux de nouveaux chômeurs, le ratio de chômage total a poursuivi sa progression au cours du premier semestre de 2010, pour atteindre 5,7 % de la population en âge de travailler. Toutefois, la hausse du taux de chômage total observée en Belgique a été relativement limitée en comparaison de celle enregistrée dans les autres États membres de l'UE: entre le premier semestre de 2008 et la période correspondante de 2010, le chômage, exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler, a augmenté de 1,2 point de pourcentage en

Belgique, contre 2,1 points de pourcentage en moyenne dans l'UE.

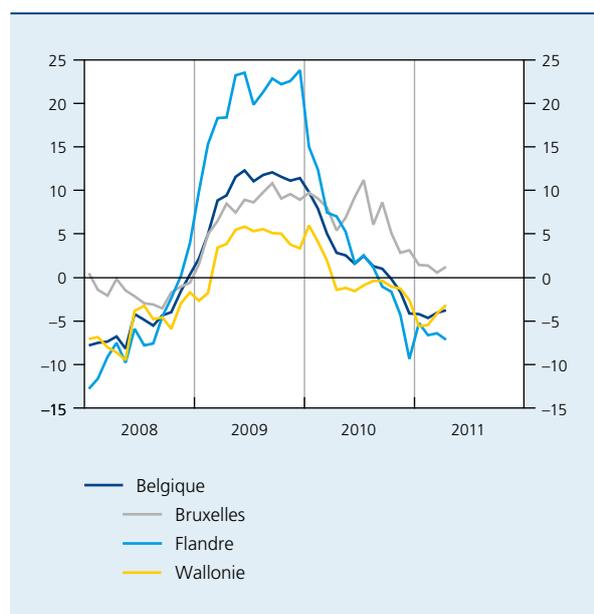
La part du chômage de très longue durée, de deux ans et plus, qui constitue une indication du chômage structurel, est restée nettement inférieure au sein de l'UE, avec 1,2 % de la population en âge de travailler au premier semestre de 2010, par rapport à la Belgique, où elle a atteint 1,7 %. Même lorsque l'économie reprend, ces chômeurs de longue durée rencontrent les plus grandes difficultés à se réinsérer sur le marché du travail: non seulement ils peuvent avoir perdu certaines compétences et aptitudes nécessaires pour répondre aux conditions de la demande de main-d'œuvre, mais en plus, il est possible que certains employeurs – partant du principe que cela est effectivement le cas – utilisent le chômage de longue durée comme critère de sélection négatif et donnent dès lors la préférence à d'autres demandeurs d'emploi. Confrontés à des opportunités d'emploi peu nombreuses, les chômeurs de longue durée peuvent se décourager et réduire leurs efforts de recherche d'un emploi.

**4. Effets de la crise au niveau régional**

Selon les données administratives de l'ONEM, la hausse en base annuelle du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés ne s'est plus accélérée à partir de la mi-2009, mais

**GRAPHIQUE 7 CHÔMAGE EN BELGIQUE ET DANS LES RÉGIONS**

(pourcentages de variation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source : ONEM.

il a fallu attendre le début de 2010 pour qu'elle ralentisse significativement, et ce n'est qu'à partir d'octobre 2010 que le nombre de chômeurs a été inférieur à celui de l'année précédente. Le recul du chômage a été le plus marqué en Flandre, mais c'est aussi dans cette région que l'impact de la crise s'était le plus fait sentir: en 2009, le nombre de chômeurs y avait dépassé d'un cinquième le niveau de l'année précédente, alors qu'à Bruxelles et en Wallonie, cette progression s'était limitée à respectivement 8 et 3,5 %. La part de l'emploi dans les branches d'activité sensibles à la conjoncture étant plus importante en Flandre que dans les deux autres régions, le marché du travail y est plus sensible aux chocs conjoncturels. Néanmoins, c'est la Wallonie qui a été la première à enregistrer une baisse du nombre de chômeurs en base annuelle: à partir d'avril 2010, le chômage y était inférieur à celui de l'année précédente; en Flandre, cela n'a été le cas qu'à partir de septembre. À Bruxelles, la hausse du chômage s'est considérablement ralentie à partir de la mi-2010, mais au début de 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés y était encore supérieur à celui de l'année précédente.

En avril 2011, mois pour lequel on dispose des observations les plus récentes, il y avait en Flandre quelque 188 000 demandeurs d'emploi inoccupés, ce qui représente 35 % du nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés en Belgique. Avec 238 000 personnes, la Wallonie enregistre le nombre de chômeurs le plus élevé; au même moment, 105 000 demandeurs d'emploi inoccupés étaient recensés

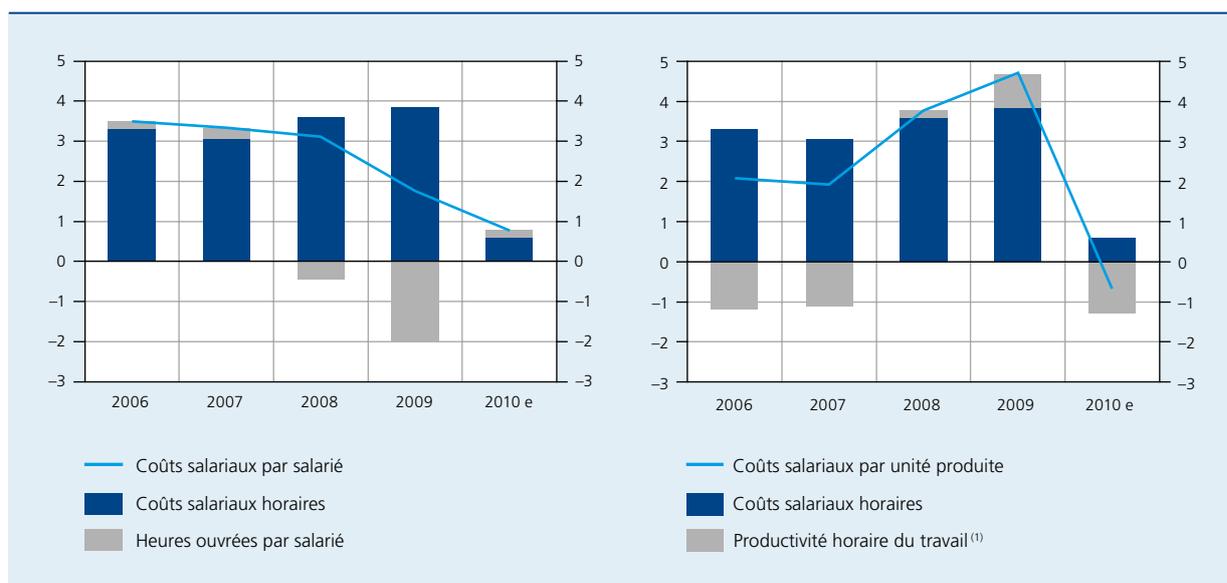
à Bruxelles. Le taux de chômage harmonisé des 15-64 ans, exprimé en pourcentage de la population active en âge de travailler et calculé sur la base des résultats de l'enquête sur les forces de travail, s'est élevé à 4,2 % en Flandre au quatrième trimestre de 2010 (observations les plus récentes). Ce pourcentage était alors bien plus élevé en Wallonie (11,7 %) et, surtout, à Bruxelles (17,4 %).

## 5. La crise a-t-elle eu un impact sur les coûts salariaux ?

La présente partie tente de déterminer si la crise, qui a contraint les entreprises à réduire leurs coûts, et plus particulièrement leurs coûts salariaux, a également entraîné une réaction au niveau des salaires. L'analyse porte sur le secteur le plus sensible à la conjoncture, à savoir le secteur privé. À défaut de données chiffrées équivalentes pour l'ensemble de ce secteur, celui des entreprises est utilisé pour pouvoir établir une comparaison internationale. Ce secteur comprend l'industrie manufacturière, la construction et les services marchands, et constitue donc une approximation du secteur privé. Ce dernier inclut, en sus des branches mentionnées, l'agriculture et la pêche, ainsi que les services non marchands du secteur privé.

La diminution du volume de travail résultant de la crise a conduit automatiquement à un ralentissement de l'augmentation des coûts salariaux pour les employeurs.

**GRAPHIQUE 8** COÛTS SALARIAUX, DURÉE DU TRAVAIL ET PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PRIVÉ  
(pourcentages de variation annuelle)



Sources: ICN, BNB.

(1) Un signe négatif implique que la productivité du travail s'est accrue et a ainsi eu un effet modérateur sur les coûts salariaux par unité produite.

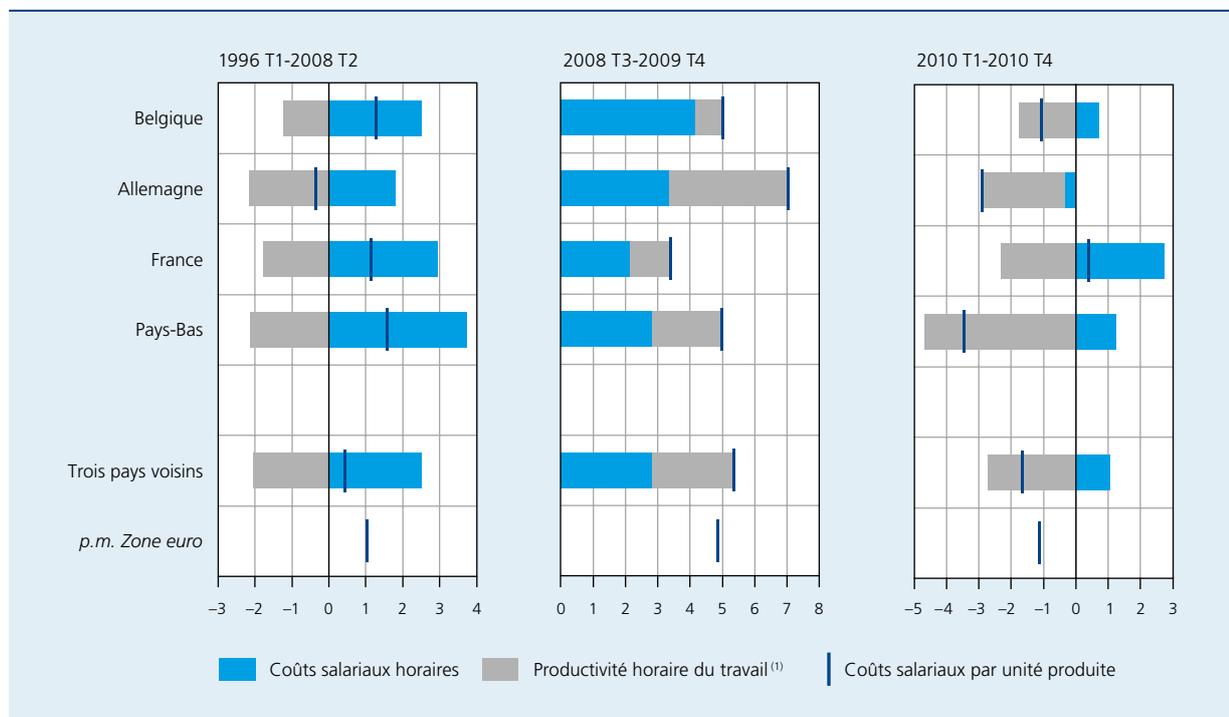
La réaction de la masse salariale a cependant été proportionnellement moins importante que ce à quoi on aurait pu s'attendre sur la base de l'évolution du volume de travail. Ceci s'explique par le fait que de nombreux employeurs ont versé aux travailleurs mis en chômage temporaire, dont le nombre était en forte augmentation, des indemnités en complément de leurs allocations de chômage. Bien qu'aucune donnée ne soit disponible concernant l'impact global de ces indemnités sur l'évolution des coûts salariaux, il ressort des informations du SPF Emploi, travail et concertation sociale que de nombreuses conventions sectorielles contiennent des dispositions en matière d'indemnités octroyées à des ouvriers mis en chômage temporaire. Les mesures spécifiques adoptées durant la crise en vue d'étendre le système du chômage temporaire aux employés prévoient en outre le versement d'indemnités semblables à celles allouées aux ouvriers, ou d'un montant de 5 euros par jour non ouvré si aucune indemnité additionnelle n'est prévue pour ces derniers. La crise a aussi affecté les cotisations sociales versées par les employeurs; plus particulièrement, elle a conduit à une forte augmentation des indemnités de licenciement. Comme mentionné dans cet article, la crise a eu principalement pour conséquence une baisse du volume de travail

en heures ouvrées, le nombre de salariés ne reculant que dans une moindre mesure. Ceci implique que, entre 2008 et 2009, l'augmentation des coûts salariaux par personne s'est ralentie, revenant de 3,1 à 1,8%, alors que la croissance des coûts salariaux horaires s'est accélérée, passant de 3,6 à 3,9%.

En 2010, une nouvelle hausse des heures ouvrées par salarié a été enregistrée. La progression des coûts salariaux horaires s'est alors considérablement ralentie et se serait élevée à 0,6% en moyenne en 2010, pourcentage inférieur à celui relatif à l'évolution des coûts salariaux par salarié. L'incidence haussière des facteurs liés à la crise mentionnés ci-dessus sur l'évolution des coûts salariaux a en effet fini par s'estomper. Les indemnités de licenciement ont diminué – malgré la fermeture de l'usine Opel à Anvers – ainsi que les indemnités de chômage temporaire sous l'effet du repli de son usage. La moindre progression des coûts salariaux horaires entre 2009 et 2010 est cependant surtout attribuable au mécanisme d'indexation automatique. C'est en effet en 2010 que l'impact du net ralentissement de l'inflation observé en 2009 a été pleinement perceptible au niveau de l'indexation automatique des salaires, laquelle s'est élevée en moyenne à un

**GRAPHIQUE 9** COÛTS SALARIAUX ET PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES EN BELGIQUE ET DANS LES TROIS PAYS VOISINS

(pourcentages de variation moyenne par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



Source : OCDE.

(1) Un signe négatif implique que la productivité du travail s'est accrue et a ainsi eu un effet modérateur sur les coûts salariaux par unité produite.

cinquième de celle de l'année précédente. L'adaptation des salaires à l'évolution du pouvoir d'achat, mesurée au moyen de l'indice-santé, s'opère en effet avec un certain retard. Le ralentissement de l'inflation n'a toutefois pas conduit, de manière générale, à des indexations négatives. L'application du système d'indexation n'est de fait pas parfaitement symétrique : certaines des commissions paritaires qui utilisent le mécanisme d'indexation à intervalles fixes et fréquence élevée ont en effet exclu ou limité les indexations négatives. En Belgique, les coûts salariaux horaires ont progressé de 4,5 % en termes cumulés sur la période couverte par l'accord interprofessionnel 2009-2010.

Nonobstant la diminution du nombre d'heures ouvrées par personne et, dans une moindre mesure, la contraction des effectifs, les entreprises n'ont pu répercuter entièrement la baisse de la production sur le volume de travail. Par conséquent, la productivité horaire du travail a reculé de 0,8 % en 2009. Il en a résulté une hausse considérable des coûts salariaux par unité produite, de 4,7 %. Le ralentissement de la progression des coûts salariaux horaires en 2010, conjugué à la reprise cyclique de la productivité du travail, a ensuite engendré un léger recul des coûts unitaires.

Dans les trois pays voisins également, lesquels servent de référence pour le suivi de la compétitivité de l'économie belge conformément à la loi de 1996, l'évolution des coûts salariaux horaires, de la productivité du travail et des coûts salariaux par unité produite ont subi les conséquences de la crise, mais pas toujours dans la même mesure qu'en Belgique.

Durant la période allant du premier trimestre de 1996 au deuxième trimestre de 2008, les coûts salariaux horaires dans les entreprises belges ont progressé de 2,5 % en moyenne, soit un rythme quasiment identique à celui des trois pays voisins. La croissance de la productivité ayant été plus faible en Belgique (1,2 %, contre 2,1 % dans les trois pays voisins), les coûts salariaux par unité produite y ont augmenté plus rapidement, de 0,8 point de pourcentage en moyenne. Le handicap concurrentiel en termes de coûts salariaux par unité produite peut être attribué essentiellement à la position défavorable de la Belgique par rapport à l'Allemagne, qui, durant cette période, a en moyenne enregistré une baisse des coûts salariaux unitaires, l'augmentation très modérée des coûts salariaux horaires y ayant été plus que compensée par la forte progression de la productivité du travail. En fait, une politique de modération salariale avait déjà été menée en Allemagne à partir de la seconde moitié des années 1990. De plus, ces dix dernières années, deux évolutions importantes ont marqué le marché du travail. Les lois Hartz I à IV, qui sont entrées en vigueur entre 2002 et 2005,

avaient pour objectif d'accroître la flexibilité du marché du travail et de mettre davantage de personnes en emploi. Parallèlement, des changements substantiels se sont produits au niveau du processus de formation des salaires. Dans les conventions salariales collectives conclues sur le plan sectoriel, les clauses permettant des régimes dérogatoires au niveau des entreprises se sont multipliées. De plus, la part des entreprises où des négociations sont menées au niveau de l'entreprise a augmenté. Tous ces facteurs ont favorisé une croissance très limitée des coûts salariaux. Les coûts salariaux par unité produite ont aussi augmenté plus rapidement en Belgique qu'en France, même si l'écart est beaucoup moins marqué qu'avec l'Allemagne. En revanche, c'est un avantage concurrentiel que la Belgique a affiché par rapport aux Pays-Bas.

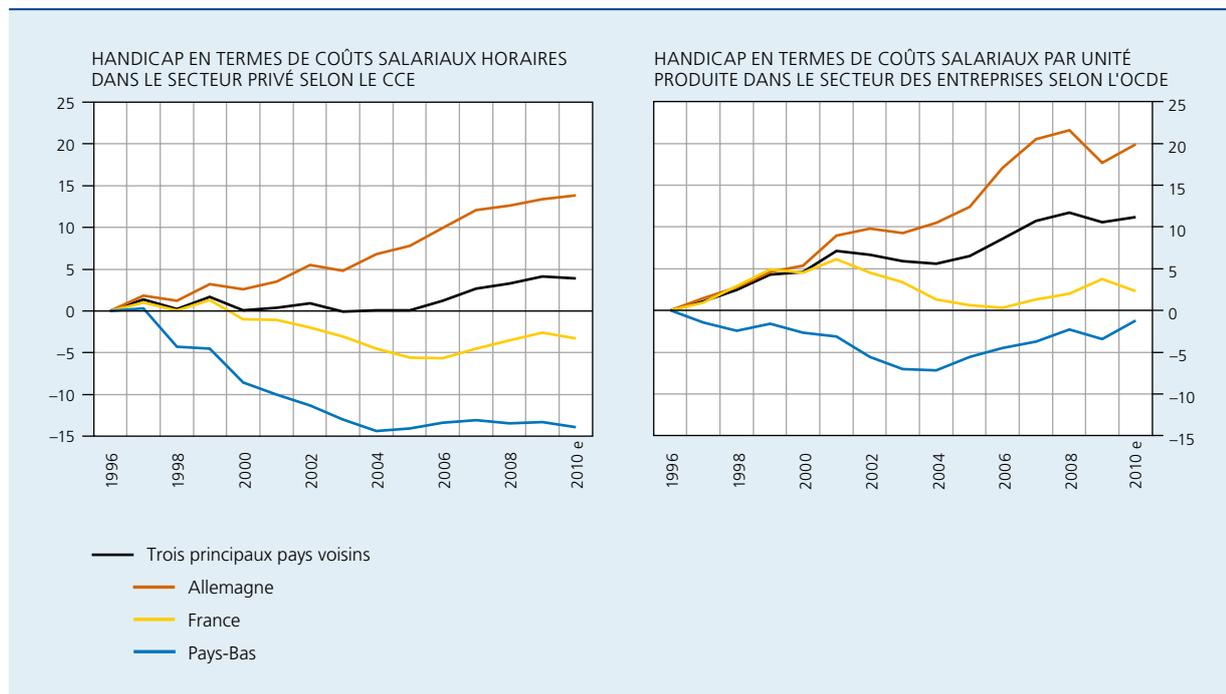
Durant la crise, qui a sévi du troisième trimestre de 2008 au quatrième trimestre de 2009 compris, les cartes ont été rebattues. Il n'a plus été question d'un handicap concurrentiel en termes de coûts salariaux par unité produite dans le secteur des entreprises. L'évolution moins défavorable de la productivité par rapport aux trois pays voisins a en effet compensé le handicap grandissant au niveau des coûts salariaux horaires. Le recul moins prononcé de la productivité en Belgique que dans les trois pays voisins s'explique en grande partie par les développements en Allemagne. Dans ce pays, l'adaptation du volume total de travail est demeurée relativement limitée face au repli particulièrement important de l'activité, et ce, en dépit de la réduction sensible du nombre d'heures ouvrées par personne. En effet, en Allemagne, les entreprises ont, elles aussi, eu massivement recours à des réductions du temps de travail tout en maintenant le personnel en emploi (notamment par le biais du *Kurzarbeit*).

L'évolution plus favorable de la productivité du travail a toutefois été de nature cyclique, donc temporaire. En 2010, la reprise dans les trois pays voisins a été plus dynamique qu'en Belgique et la baisse des coûts salariaux par unité produite y a aussi été plus marquée, malgré l'évolution relativement plus défavorable des coûts salariaux horaires. Cette dernière est imputable au fort ralentissement en Belgique, essentiellement dû à l'indexation limitée des salaires qui a fait suite au repli de l'indice-santé en 2009, et à la croissance dynamique des coûts salariaux horaires en France et aux Pays-Bas. En Allemagne, par contre, les coûts salariaux horaires se sont inscrits à la baisse.

Les évolutions susmentionnées en termes de coûts salariaux par unité produite ont entraîné un handicap salarial dans le secteur des entreprises qui, cumulé depuis 1996, s'est élevé à 11,2 % en 2010. Ce handicap est dû à la position défavorable de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne, et dans une moindre mesure, vis-à-vis de la

## GRAPHIQUE 10 HANDICAP SALARIAL DES ENTREPRISES BELGES

(écarts en pourcentages par rapport à l'indice relatif aux trois principaux pays voisins, cumulés depuis 1996)



Sources : OCDE, CCE.

France. La Belgique dispose d'un avantage concurrentiel par rapport aux Pays-Bas, lequel s'est toutefois réduit à 1 % en 2010.

En vertu de la loi de 1996, le calcul du handicap salarial par le CCE doit se faire en termes de coûts salariaux horaires, c.-à-d. sans prendre en compte l'évolution de la productivité. Ainsi calculé, le handicap salarial a atteint 4,1 % en 2009 et a légèrement reculé en 2010, pour s'établir à 3,9 %, évolution qui est attribuable au ralentissement moins prononcé des coûts salariaux horaires en France et aux Pays-Bas. En revanche, la position concurrentielle des entreprises belges par rapport à leurs homologues allemandes a continué à se détériorer, le handicap salarial de la Belgique atteignant 13,8 %.

## Conclusions

Le présent article a examiné l'impact de la crise sur le marché du travail en Belgique en termes d'ajustement du volume de travail et de coûts salariaux, et sur la composition de l'emploi.

Le recul de l'activité économique s'est accompagné d'une contraction moins que proportionnelle du volume de travail,

de sorte que la productivité du travail a diminué. La baisse du volume de travail ne s'est reflétée que partiellement dans l'évolution de l'emploi. Le comportement habituel de rétention de la main-d'œuvre, qui consiste à s'abstenir de licencier dans la perspective d'une reprise rapide de l'activité et au vu des pénuries existantes de personnel qualifié, a en effet été renforcé par le système de chômage temporaire et les mesures spéciales anticrise. Ces deux formes de rétention de la main-d'œuvre ont entraîné une diminution sensible du nombre d'heures ouvrées par salarié.

L'impact de la détérioration des conditions économiques n'a pas été le même dans toutes les branches d'activité et pour tous les groupes de travailleurs. Globalement, il s'avère que la crise n'a pas conduit à une baisse du taux d'activité. Pour certains groupes de travailleurs, dont les femmes et les travailleurs âgés, la tendance structurelle à une augmentation de l'emploi semble s'être poursuivie tant pendant qu'après la crise. Néanmoins, la participation des travailleurs âgés sur le marché du travail demeure insuffisante. Les jeunes, en revanche, ont été durement touchés par la crise et même en 2010, leurs perspectives d'emploi sont demeurées peu réjouissantes. Les données montrent une nouvelle fois que le niveau de qualification revêt une importance essentielle et que les plus qualifiés ont été relativement mieux protégés. Le risque de découragement

est dès lors le plus élevé chez les jeunes peu qualifiés. La croissance du chômage de longue durée souligne le risque d'une hausse du chômage structurel, lequel peut compromettre le potentiel de croissance de l'économie.

Au niveau régional, c'est surtout le marché du travail flamand qui est influencé par les développements conjoncturels, en raison de l'importance relativement plus grande de l'emploi dans les branches d'activité sensibles à la conjoncture. C'est dès lors en Flandre que le ralentissement de la croissance à un an d'écart du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés s'est le plus marqué à partir du début de 2010. En avril 2011, le chômage en Flandre et en Wallonie a sensiblement reculé par rapport à la période correspondante de l'année précédente, tandis qu'à Bruxelles, il a encore légèrement augmenté.

La crise n'a pas exercé directement un effet modérateur sur l'évolution des coûts salariaux horaires. En 2009, c'est même un effet à la hausse qui a été observé, plus

précisément en raison des indemnités versées par de nombreux employeurs en complément des allocations de chômage temporaire et à cause de la hausse des indemnités de licenciement. Le ralentissement de l'inflation, également une conséquence de la crise, n'a conduit qu'au début de 2010, en raison des effets différés propres aux mécanismes d'indexation, à une modération de l'augmentation des coûts salariaux et n'a pas été complètement répercuté (les indexations négatives n'ont en effet été appliquées que partiellement voire pas du tout). Selon les calculs du CCE, le handicap salarial par rapport aux trois pays voisins, exprimé en coûts salariaux horaires, a atteint 4,1 % en 2009 et a légèrement diminué en 2010, pour revenir à 3,9 %. Compte tenu de l'évolution de la productivité, le handicap salarial, exprimé en coûts salariaux par unité produite, s'est contracté en 2009. Ce ne fut toutefois qu'un phénomène temporaire, dû au recul conjoncturel plus marqué de la productivité en Allemagne qu'en Belgique. En 2010, le handicap s'est déjà à nouveau détérioré, pour s'établir à 11,2 %.

## Bibliographie

BNB (2011), *Rapport 2010*, Bruxelles.

Dhyne E. et M. Druant (2010), *Wages, labor or prices: How do firms react to shocks?*, NBB, Working Paper 193.

VDAB (2010), *Analyse Vacatures 2009, Knelpuntberoepen – Kansenberoepen*, Bruxelles.